

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

NEXBONIS ADVISORY
7, rue Léo Delibes
75016 Paris
S.A.S. au capital de € 209 487
984 642 744 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société OSE Immunotherapeutics,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OSE Immunotherapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Reconnaissance des produits d'exploitation issus des accords de collaboration

Cf. note « Produits d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les produits d'exploitation de votre société sont principalement issus des accords de collaboration mis en place avec des sociétés pharmaceutiques partenaires.</p> <p>Ces accords incluent diverses composantes, d'une part, des montants facturables à la signature et, d'autre part, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, ou bien encore d'objectifs commerciaux ou réglementaires. Comptablement, les montants facturables au titre de la signature du contrat sont soit immédiatement enregistrés en produits lorsque votre société n'a pas d'engagements de développement futurs, soit, lorsque votre société n'a pas transféré l'ensemble des droits, étalés sur la durée estimée de l'implication de votre société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables liés au franchissement d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.</p> <p>La comptabilisation de ces contrats s'appuie donc sur des estimations et des hypothèses de la direction concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ l'estimation des dates de franchissement des objectifs ;▶ le montant estimé des frais de recherche et développement à engager après la signature. <p>Dès lors, nous avons considéré que la reconnaissance des produits d'exploitation issus de ces contrats de collaboration constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont porté sur l'intégralité des contrats en cours et clos au cours de la période. Nos contrôles ont ainsi consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ étudier les hypothèses utilisées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment les dates de finalisation des travaux de recherche et développement de votre société ;▶ étudier le montant des frais de recherche et développement encouru, par rapprochement des coûts avec le grand livre analytique ;▶ étudier le montant des frais de recherche et développement restant à encourir, au travers d'entretiens avec la direction financière et par examen du budget qui a été validé par votre conseil d'administration ;▶ rapprocher le budget avec celui de l'année précédente et analyser les variations ;▶ vérifier l'exactitude arithmétique du calcul du chiffre d'affaires.

■ Evaluation du fonds commercial

Cf. note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
Comme mentionné dans la note « Immobilisations incorporelles » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 42 734. Il est comptabilisé au coût d'acquisition.	Notre appréciation de la valeur du fonds commercial est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de cet actif. Nos travaux ont notamment consisté à :
Ce fonds commercial a été affecté aux molécules, FR104 et OSE-127, issues de l'acquisition de la société Effimune.	<ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de cet actif ;
Lorsque la valeur actuelle de cet actif est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.	<ul style="list-style-type: none">▶ analyser le <i>business plan</i> élaboré par la direction, en rapprochant les éléments prévisionnels utilisés provenant du budget approuvé par votre conseil d'administration ;
Comme explicité dans la note « Immobilisations incorporelles », ce test de dépréciation a été réalisé en utilisant la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs.	<ul style="list-style-type: none">▶ examiner les différentes probabilités de succès retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies ; apprécier le taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par votre société et examinés par nos soins ; apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ;
Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.	<ul style="list-style-type: none">▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le <i>business plan</i> et le modèle financier établis ;
Compte tenu de l'importance du fonds commercial et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.	<ul style="list-style-type: none">▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues.

■ Evaluation des titres de participation

Cf. note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
Comme mentionné dans la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 50 000. Ils sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.	Notre appréciation de l'évaluation de la valeur des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de ces actifs. Nos travaux ont notamment consisté à :
Les titres de participation sont constitués essentiellement des titres de l'entité OSE Pharma International (OPI) qui possède les droits sur la molécule OSE-2101.	<ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de ces actifs ;
Lorsque la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.	<ul style="list-style-type: none">▶ analyser le business plan élaboré par la direction, ces évaluations reposant sur des éléments prévisionnels ;
La valeur actuelle de ces actifs, comme exposé dans la note « Immobilisations financières », est établie sur la base d'éléments prévisionnels via la réalisation de flux futurs de trésorerie (DCF) issus des business plans établis par la direction.	<ul style="list-style-type: none">▶ apprécier les différentes probabilités de réussite retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies, notamment dans le domaine de l'oncologie ;
Les flux de trésorerie retenus pour tester les titres de participation de l'entité OPI incluent les projections de la direction pour la molécule OSE-2101 dont l'entité OPI détient les droits d'exploitation.	<ul style="list-style-type: none">▶ étudier la pertinence du taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par la direction de votre société et examinés par nos soins ;
Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.	<ul style="list-style-type: none">▶ apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ;
Les perspectives de rentabilité et les incertitudes inhérentes à certaines hypothèses requièrent l'exercice du jugement de la direction afin de confirmer l'évaluation faite de la valeur nette comptable des titres de participation.	<ul style="list-style-type: none">▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le business plan et le modèle financier établis ;
	<ul style="list-style-type: none">▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues ;
	<ul style="list-style-type: none">▶ vérifier que la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels donnait une information appropriée.

Compte tenu de l'importance des titres de participation et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur leur valeur actuelle, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

■ **Caractère exhaustif des dépenses de recherche et développement sous-traitées (études cliniques)**

Cf. note « Frais de recherche et développement » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
Votre société poursuit des programmes de recherche précliniques et cliniques en collaboration avec des centres de recherche et d'essais cliniques sous contrat.	Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des éléments justifiant les estimations clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des charges à provisionner dans les comptes à la clôture de l'exercice.
Au 31 décembre 2024, les frais de sous-traitance de recherche et développement s'élèvent à K€ 22 446.	Dans ce cadre, nous avons :
Les dépenses de recherche et développement engagées à ce titre sont systématiquement reconnues en charges selon l'avancement des projets. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou des calendriers de réalisation prévus aux contrats, la direction détermine les avancements <i>prorata temporis</i> de chacune des prestations de recherche.	<ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance du processus de contrôle interne de suivi de l'avancement des charges mis en place par votre société afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;▶ étudié les contrats significatifs conclus avec les centres de recherche et d'essais cliniques, ainsi que les éléments établis par la direction justifiant des coûts des essais réalisés ;▶ étudié les débouclages des provisions de l'année précédente afin d'examiner la cohérence des estimations réalisées par la direction ;▶ examiné la cohérence du stade d'avancement des projets et le calcul de la charge afférente, au regard des informations transmises par les centres de recherche et d'essais cliniques ou issues de l'analyse réalisée par la direction sur la base des calendriers de réalisation prévus aux contrats ;▶ analysé, le cas échéant, les factures émises après la clôture afin d'examiner l'absence de décalage avec les estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OSE Immunotherapeutics par votre assemblée générale du 17 septembre 2014 pour le cabinet NEXBONIS ADVISORY (anciennement RBB BUSINESS ADVISORS) et par décision de l'associé unique du 27 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet NEXBONIS ADVISORY (anciennement RBB BUSINESS ADVISORS) était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année, dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

NEXBONIS ADVISORY

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bonnefoux

Cédric Garcia

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

**Comptes annuels
Bilan au 31/12/2024**

22 BOULEVARD BENONI-GOULLIN
44200 NANTES
SIRET : 47945771500056

Bilan Actif

États de la situation financière (en €)	Brut	31 déc. 2024		31 déc. 2023		
		Amort. Prov.	Net	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Concession, brevets et droits similaires	94 740	82 440	12 300	40 190		
Fonds commercial	42 733 633		42 733 633	42 733 633		
Autres immobilisations incorporelles	100 000		100 000	100 000		
Immobilisations corporelles						
Constructions	316 531	242 517	74 014	99 031		
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 496 383	1 274 571	221 812	297 350		
Autres immobilisations corporelles	241 168	182 041	59 127	67 761		
Immobilisations financières						
Autres participations	50 000 931		50 000 931	50 000 931		
Autres titres immobilisés	318 092	386	317 706	263 907		
Autres immobilisations financières	1 353 801		1 353 801	910 287		
Total actif immobilisé	96 655 277	1 781 954	94 873 323	94 513 089		
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes sur commandes						
Créances						
Client et comptes rattachés	4 138 275		4 138 275	1 094 964		
Autres	5 756 579		5 756 579	9 404 950		
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres	-		-	-		
Autres titres	14 987 192		14 984 192	173 125		
Instruments de Trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avances	2 287 343		2 287 343	2 745 344		
Total actif immobilisé	76 099 275		76 099 275	31 901 740		
TOTAL ACTIF	172 754 552	1 781 954	170 972 598	126 414 830		

Bilan Passif

États de la situation financière (en €)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé 4 387 555)	4 387 555	4 330 220
Prime d'émission, de fusion, d'apport	144 428 138	143 328 473
Réserve légale	100	100
Report à nouveau	- 77 119 780	- 56 806 094
Résultat de l'exercice	45 760 686	- 20 313 686
	Total capitaux propres	117 456 699
		70 539 013
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	12 459 805	10 873 970
	Total autres fonds propres	12 459 805
		10 873 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	754 868	106 715
Provisions pour charges	414 759	428 703
	Total provisions pour risques et charges	1 169 627
		535 418
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 359 777	32 300 914
Emprunts et dettes financières diverses	765 613	634 077
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 653 623	9 284 106
Dettes fiscales et sociales	2 009 794	1 780 927
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 093	5 886
Autres dettes	-	113 328
Produits constatés d'avance	2 033 567	347 191
	Total emprunts et dettes	39 886 467
		44 466 429
TOTAL PASSIF	170 972 598	126 414 830

Compte de résultat

Compte de résultat (en €)		31 déc. 2024	31 déc. 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Production vendue de services	France 298 385	Exportation 7 281 242	7 579 626 2 001 925
		Chiffre d'affaires	7 579 626 2 001 925
Subvention d'exploitation reçues		49 833	824 356
Reprise sur amort., dépré., prov., transfert de charges		567 436	700 887
Autres produits		62 600 355	32 604
		Total produits d'exploitations	70 797 250 3 559 771
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Autres achats et charges externes *		30 064 674	22 251 825
Impôts, taxes et versements assimilés		351 029	125 360
Salaires et traitements		6 579 061	5 847 375
Charges sociales		3 272 477	2 642 963
Dotations aux amortissements sur immobilisations		214 341	322 401
Dotations aux provisions pour risques et charges		648 153	
Autres charges		516 142	396 008
		Total charges d'exploitation	41 645 876 31 585 932
* y compris crédit-bail mobilier			
		34 706	74 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 151 374	- 28 026 161
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation (3)		13 945	13 582
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 466 738	334 595
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges		13 550	
		Total produits financiers	1 494 233 348 178
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amort., dépré. et provisions		-	13 936
Intérêts et charges assimilées (4)		1 361 278	1 297 154
		Total charges financières	1 361 278 1 311 090
RESULTAT FINANCIER		132 955	- 962 913
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		29 284 329	- 28 989 074

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat - suite (en €)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 729	3 040 813
Sur opérations en capital	13 799 917	172 933
Total produits exceptionnels	13 807 646	3 213 745
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 230	27 366
Sur opérations en capital	92 560	295 639
Total charges exceptionnelles	94 791	323 005
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	- 2 763 501	- 5 784 647
TOTAL DES PRODUITS	86 099 129	7 121 694
TOTAL DES CHARGES	40 338 443	27 435 380
BENEFICE OU PERTE	45 760 686	- 20 313 686

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	7 729	90 000
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs	650	366
(3) Dont produits concernant les entités liées	13 945	13 582
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 170 972 598 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 45 760 686 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Activité de l'entreprise :

La société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS est une société de biotechnologie créée en 2004. Elle est née de la fusion de la société ORPHAN SYNERGY EUROPE - PHARMA et de la société EFFIMUNE en date du 31 mai 2016.

La Société a une activité de conception, recherche et développement de produits destinés à la santé, de la création jusqu'à l'obtention des autorisations de mise sur le marché, et toutes opérations s'y rattachant, y compris la commercialisation. Elle est présente dans les domaines de l'immuno-oncologie et de l'immuno-inflammation. Ses activités visent à développer de nouvelles stratégies thérapeutiques par le biais de la création et du développement de nouvelles molécules, médicaments de demain. La société réalise d'importants efforts en matière de R&D (développement de nouvelles molécules). Les montants liés à ces dépenses sont intégralement constatés en charges. Le montant des dépenses en matière de R&D s'élève à 34 977 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (voir paragraphe "Autres achats et charges externes").

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

La société exerce son activité 22 Boulevard Benoni Goullin à Nantes et 10 Place de Catalogne à Paris.

Effectif de l'entreprise :

L'effectif moyen mensuel en ETP est de 56 personnes au 31 décembre 2024.

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif (ETP)	Effectif N-1 (ETP)
Cadres	51	58
Employés	5	4
Total	56	62

Composition du capital social

Postes concernés	Nombre	Valeur nominale	Montant en Euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	21 651 101	0.2000	4 330 220
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	286 676	0.2000	57 335
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-	-
Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice	21 937 777	0.2000	4 387 555

FAITS CARACTÉRISTIQUES

AbbVie - OSE230

Le 27 février 2024, AbbVie et OSE Immunotherapeutics ont conclu un accord mondial de collaboration et de licence pour développer OSE-230, un anticorps monoclonal innovant, dans le traitement de l'inflammation chronique. Selon les termes de cet accord, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement de 48 millions de dollars à la signature du contrat et pourrait recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes. Le 16 avril, la société a annoncé la fin de la période d'attente prévue par la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act relative à la licence mondiale octroyée à AbbVie pour le développement d'OSE-230.

Boehringer Ingelheim – Extension de la collaboration

Le 22 mai 2024, la Société et Boehringer Ingelheim ont annoncé étendre leur collaboration pour développer des traitements first-in-class dans le cancer et dans les maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques.

Deux nouveaux projets visant à développer des traitements first-in-class s'ajoutent aux programmes anti-SIRP α déjà en cours de développement en immuno-oncologie. Le premier concerne l'ouverture d'un nouveau domaine thérapeutique pour l'actif déjà développé en partenariat, il concerne un plus grand nombre de patients. Le second porte sur l'acquisition d'un nouvel actif :

- Un amendement à l'accord actuel de collaboration et de licence portant sur les programmes anti-SIRP α BI 765063 et BI 770371 (en évaluation clinique dans des études de Phase 1 dans les tumeurs solides avancées) prévoit l'extension du développement de ces programmes aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM).
- Un nouveau programme préclinique sera également lancé pour développer des traitements d'activation des cellules immunitaires via l'acquisition d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting'⁹ anti-PD1/cytokine développé par OSE.

Selon les termes de cette acquisition d'actif préclinique, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement à la signature de 13,5 millions d'euros et pourrait recevoir un paiement d'étape potentiel à court terme de 17,5 millions d'euros

Accord commercial avec le Memorial Sloan Kettering Cancer Center - MSKCC

Le 24 juin 2024, la Société a annoncé la signature d'un accord commercial et de partage de revenus avec un centre mondial leader dans la recherche et le traitement contre le cancer, basé à New York.

Cet accord mondial et exclusif avec le Memorial Sloan Kettering Cancer Center (MSK) porte sur des droits attachés à des brevets d'OSE Immunotherapeutics et des brevets codétenus avec le MSK dans le domaine des thérapies par cellules CAR (Chimeric Antigen Receptor) dans le traitement de cancers exprimant l'Interleukine-7 Récepteur (IL-7R), en particulier les tumeurs hématologiques comme la Leucémie Aiguë Lymphoblastique. Dans le cadre de cet accord, le MSK conduira la recherche, le développement et les activités de commercialisation puis ultérieurement, partagera des revenus potentiels avec OSE Immunotherapeutics.

⁹ Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagers »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. [International Review of Cell and Molecular Biology](#) 2022).

Développement du portefeuille clinique

OSE-127 (Lusvertikimab)

En mars 2024, la Société a annoncé la fin du recrutement dans l'essai clinique de phase 2 dans la rectocolite hémorragique. Les premiers résultats d'efficacité post-phase d'induction (critère principal à la semaine 10) et la première évaluation précoce après 6 mois de traitement dans la phase d'extension en ouvert sont attendus mi-2024.

Le 24 juillet, la Société a annoncé des résultats positifs d'efficacité de lusvertikimab dans l'essai clinique de phase 2 pour le traitement de la rectocolite hémorragique. En effet, lusvertikimab démontre une efficacité significative lors de la phase d'induction de 10 semaines de traitement dans l'étude randomisée en double aveugle de phase 2 CotiKiS. Son profil de sécurité et de tolérance est favorable dans l'ensemble de la population de patients pour les deux doses testées et pendant la phase de traitement d'extension en ouvert. Il s'agit donc de la première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL7R ouvrant la voie pour le futur développement d'un potentiel « First-in-Class » antagoniste de l'Interleukine-7.

Le 4 novembre 2024, la Société a présenté de nouveaux résultats complémentaires de son étude CotiKiS et notamment :

- Des résultats positifs très favorables sur les critères secondaires principaux, montrant un taux significativement élevé de rémission endoscopique et clinique ;
- Pour toutes les doses et dans tous les groupes de patients, lusvertikimab a démontré un profil favorable de tolérance et de sécurité pendant la période d'induction et pendant les 24 semaines supplémentaires d'extension du traitement (34 semaines au total) sans signal de sécurité spécifique identifié.

En décembre 2024, la Société a annoncé que les résultats d'induction de phase 2a seraient présentés au 20ème congrès de l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organization), présentation sélectionnée parmi les Top 10 des présentations du congrès.

Le 1er juillet, la Société a également annoncé la publication dans 'Blood' d'un article sur les dernières données précliniques d'efficacité de l'utilisation de son antagoniste du récepteur à l'IL-7 (IL-7R), lusvertikimab (OSE-127), dans le traitement de la Leucémie Aiguë Lymphoblastique à cellules précurseurs B et T (LAL-B et -T). 'Blood' est une revue scientifique à Comité de lecture publiée par l'American Society of Hematology.

Ces travaux sur des modèles *in vivo* de xénogreffes avec des cellules issues de patients (modèles PDX, Patient-Derived Xenograft) ont permis d'évaluer le potentiel thérapeutique du Lusvertikimab pour cibler et bloquer l'expression élevée et dérégulée de l'IL-7R chez 85 % des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) à cellules précurseurs B ou à cellules T (LAL-B-T).

TEDOPI®

En mars 2024, la Société a obtenu un financement non dilutif de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré par Bpifrance pour le compte de l'Etat, dont l'objectif est le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. Ce soutien s'applique de l'étude de faisabilité technique à la commercialisation. L'encaissement d'une partie des fonds est intervenu lors du second semestre 2024.

Le 10 septembre 2024, la Société a annoncé le lancement international d'Artemia, l'étude de Phase 3 d'enregistrement du vaccin thérapeutique Tedopi® en deuxième ligne de traitement du cancer du poumon non à petites cellules. Cette annonce fait suite à l'approbation des autorités réglementaires de 14 pays dont les Etats-Unis, le Canada, l'Europe et le Royaume-Uni.

En décembre, la Société a fait un point clinique sur les avancées cliniques positives de son vaccin Tedopi® :

- ARTEMIA : Protocole de l'essai clinique approuvé au niveau mondial. Une majorité de pays ouverts et de sites activés, la totalité prévue au premier semestre 2025. Premiers patients inclus dans cette étude internationale de Phase 3 d'enregistrement de Tedopi® en monothérapie en deuxième ligne du cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC).
- TEDOVA : Fin du recrutement des patientes dans l'étude de Phase 2 de Tedopi® en monothérapie ou en combinaison avec Keytruda® dans le cancer de l'ovaire ; étude promue et menée par le groupe français de cliniciens en oncologie ARCAGY-GINECO. Résultats attendus au deuxième trimestre 2026.
- CombiTED : Fin du recrutement des patients dans l'étude de Phase 2 de Tedopi® en combinaison avec Opdivo® en deuxième ligne de traitement du CPNPC prévue au premier trimestre 2025 ; étude promue et menée par la fondation italienne FoRT. Résultats attendus au deuxième semestre 2026.
- TEDOPaM : Fin du recrutement des patients dans l'étude de Phase 2 de Tedopi® en combinaison avec une chimiothérapie dans l'adénocarcinome pancréatique avancé ou métastatique l'année dernière ; étude promue et menée par le groupe français de cliniciens en oncologie GERCOR. Résultats attendus au premier semestre 2025.

BI 765063

Le 3 juillet 2024, la Société et Boehringer Ingelheim ont annoncé que Boehringer Ingelheim allait poursuivre l'avancée vers la prochaine phase de développement clinique de leur programme first-in-class SIRP α en immuno-oncologie. Boehringer Ingelheim poursuivra ce programme avec un anticorps inhibiteur SIRP α perfectionné de nouvelle génération qui sera maintenant évalué dans une étude de Phase 1b.

OSE-279

Des résultats cliniques positifs d'efficacité et de tolérance de l'essai de phase 1/2 d'OSE-279 évalué dans les tumeurs solides ont été présentés au congrès de *l'ESMO Targeted Anticancer Therapies* qui s'est tenu à Paris en février 2023.

PEGRIZEPRUMENT (VEL-101/FR104)

En juin 2024, la Société et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ont présenté une analyse positive de l'essai clinique de Phase 1/2 évaluant l'immunothérapie FR104/VEL-101 en transplantation rénale lors du congrès « American Transplant Congress ».

Développement du portefeuille préclinique

En octobre et novembre 2024, la Société a présenté lors de 3 congrès internationaux (Festival of Biologics à Bâle, 16ème Protein & Antibody Engineering Summit (PEGS) Europe Summit à Barcelone et Antibody Therapeutics Xchange à Bruxelles),

une nouvelle technologie bispécifique de « Cis-Démasquage10 » pour la conception de médicaments à base de cytokines avec un indice thérapeutique amélioré.

Gouvernance

Conseil d'Administration

M. Alexandre Lebeau et Mme Elsy Boglioli ont démissionné de leurs fonctions respectivement en février et mars 2024 pour convenance personnelle.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024, les actionnaires ont approuvé la nomination de quatre nouveaux administrateurs indépendants : Marc Dechamps, Martine George, Markus Goebel et Cécile Nguyen-Cluzel qui apportent à la Société leur grande expérience du leadership dans l'industrie biopharmaceutique et renforcent les compétences clés du Conseil d'administration. Le nouveau Conseil a nommé Didier Hoch en tant que Président du Conseil, qui succède à Dominique Costantini qui n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur.

Comité de Direction

En décembre 2024, la société a annoncé le renforcement de son équipe de direction et de son Comité exécutif avec deux nouvelles nominations. Fiona Olivier a été nommée Chief Corporate Affairs & Investor Relations Officer et a rejoint le Comité exécutif d'OSE Immunotherapeutics. Aurore Morello, Directrice de la Recherche et des Programmes de R&D rejoint également le Comité exécutif. Toutes deux rapportent directement à Nicolas Poirier, Directeur général, leur nomination prenant effet immédiatement.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A COMPTER DE LA CLÔTURE

Partenariats stratégiques

En janvier 2025, OSE Immunotherapeutics et Scienta Lab, une société depptech leader de l'immunologie de précision alimentée par l'Intelligence Artificielle (IA), ont annoncé une collaboration stratégique visant à utiliser la plateforme d'IA avancée de modélisation des maladies inflammatoires de Scienta Lab pour identifier des marqueurs prédictifs de l'efficacité de traitements d'immunothérapie.

Remboursement anticipé partiel de la Tranche A de l'emprunt BEI

Le 10 janvier 2025, la société a procédé à un remboursement partiel anticipé de la Tranche A de la dette BEI pour un montant de 3 millions d'euros.

Gouvernance

Comité de Direction

En janvier 2025, la Société a annoncé la nomination du Dr. Sonya Montgomery au poste de Chief Development Officer. Sonya fera partie du Comité exécutif d'OSE Immunotherapeutics dans le cadre d'une approche stratégique visant à renforcer les capacités de développement de la Société.

Le Dr. Sonya Montgomery bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans la direction de stratégies de recherche et développement menée au sein de grandes sociétés des sciences de la vie. Elle supervisera les activités de développement des actifs clés de la Société et de développement stratégique du portefeuille de produits précliniques et cliniques, et la coordination des activités de développement entre les équipes de fabrication, d'approvisionnement, de développement translationnel et biomarqueurs, ainsi que des alliances pharmaceutiques et des activités médico-marketing.

Développement du portefeuille clinique

OSE-127 (Lusvertikimab)

En janvier 2025, la Société a annoncé présenter trois abstracts scientifiques sur Lusvertikimab, antagoniste de l'IL-7 récepteur en développement clinique dans la rectocolite hémorragique, en présentation orale plénière, présentation orale digitale et poster au 20ème congrès de l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organisation) qui s'est tenu du 19 au 22 février 2025 à Berlin.

En février 2025, la Société a présenté des données précliniques positives sur la combinaison de l'anti-IL-7 récepteur (IL-7R) avec des anticorps monoclonaux (mAb) anti-IL-12/23 dans la colite chronique, au 20ème congrès de l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organization) qui s'est tenu à Berlin du 19 au 22 février 2025.

BI 765063 & BI770371

Boeringher Ingelheim a annoncé en janvier 2025, lors de sa revue de portefeuille le lancement d'une étude de phase 2 pour les patients atteints de cirrhose du foie causée par la MASH.

TEDOPI

En mars 2025, OSE Immunotherapeutics et le groupe GERCOR ont annoncé que l'étude TEDOPaM (essai GERCOR D17-01 PRODIGE 63) avait atteint son objectif principal. Cet essai clinique de Phase 2, promu et mené par le groupe de cliniciens en oncologie GERCOR, évalue Tedopi®, un vaccin thérapeutique contre le cancer « off-the-shelf » à base de néo-épitopes, dans l'adénocarcinome pancréatique (ADCP) avancé ou métastatique.

Accord Vester

Dans le cadre du contrat de financement signé avec Vester Finance, il reste à ce jour 880 000 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables. Conformément à l'avenant signé le 26 mars 2025, Vester Finance dispose de la possibilité d'exercer ces BSA dans les mêmes conditions contractuelles jusqu'au 26 mars 2026.

Actions gratuites

Le 27 janvier 2025, le Directeur Général a attribué 226 700 actions gratuites aux salariés non-mandataires sociaux, dans le cadre du plan d'un maximum de 250 000 actions gratuites autorisé par le Conseil d'administration en date du 4 décembre 2024.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2017-03 du 03 novembre 2017 modifiant le règlement ANC n°2014-03 modifié par les règlements suivants relatifs au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie disponible au 31 Décembre 2024 qui s'élève à 63,9 millions d'euros ;
- Le financement du CIR 2024 d'un montant de 5,3 millions d'euros ;

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés ci-dessous dans les notes relatives aux immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|---|-------------|
| • Site internet, licences et logiciels | 3 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 6 à 9 ans, |
| • Matériel et outillage industriel | 3 à 15 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans, |
| • Mobilier | 10 ans. |

Immobilisations financières

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition ou d'apport à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés ci-dessous dans les notes relatives aux immobilisations financières.

Actions propres et contrat de liquidité

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées au compte 277 « Actions propres ».

Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat.

Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré – premier sorti » est appliquée.

- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont inscrites au compte 276 : « Autres créances immobilisées ».

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Au 31 décembre 2024, les frais de recherche et développement se sont élevés à 33 051 K€. Ces dépenses de recherche sont systématiquement reconnues en charges selon l'avancement des traitements. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

Certaines dépenses de recherche et développement de la société ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche. Ce dernier constitue pour l'exercice concerné un produit imputé en réduction de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le crédit d'impôt recherche 2024 s'élève à 5 302 K€.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2024, le poste charges constatées d'avance s'élève à 2 287 K€. Il est principalement constitué de sous-traitance pour 1 948 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées lié aux différents contrats de recherche signés et 339 K€ d'autres charges d'exploitation.

Produits constatés d'avance et produits à recevoir

Au 31 décembre 2024, la société OSE Immunotherapeutics a constaté un produit constaté d'avance de 2 034 K€ et un produit à recevoir de 374 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées, liés aux différents contrats de subventions et de recherche signés.

Engagements de départ à la retraite

A leur départ, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable.

Conformément aux recommandations 2003-R01 du CNC et 2013-02 de l'ANC, la société a adopté la méthode préférentielle de provisionnement des engagements de départ à la retraite dans ses comptes sociaux.

Fin 2021, l'ANC a modifié cette recommandation en introduisant un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de cette recommandation modifiée. La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la comptabilisation immédiate et intégrale au résultat.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3.35 % (recommandé par la norme IAS19).

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Au 31 décembre 2024, la provision s'élève à 415 K€.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Déficits reportables

Le montant total des déficits fiscaux reportables sur les exercices suivants s'élève à 102 080 638 euros au 31 décembre 2024. Ils sont constitués de :

- 52 356 519 euros reportables sur le résultat de droit commun ;
- 49 724 119 euros de déficits reportables sur les futurs résultats bénéficiaires des différents actifs développés ;

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Notes relatives à certains postes de bilan

Immobilisations Incorporelles :

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds commercial	42 734	-	-	42 734
Total	42 734	-	-	42 734

En 2016, à la suite de l'acquisition d'Effimune, la société a valorisé deux molécules FR104 et OSE-127. L'évaluation de ces molécules avait été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie et non amortissables.

Dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue.

Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation pour 50 001 K€, de dépôts et cautionnements pour 1 021 K€ et d'un contrat de liquidité pour 651 K€.

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des titres d'OPI, OSE Pharma International, pour 50 000 K€ et des titres d'OSE Immunotherapeutics Inc. pour 1 K€.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit Tedopi® (OSE-2101) et qui ne possède pas d'autres molécules que OSE-2101.

Au 31 décembre 2024, nous avons réalisé un test de dépréciation pour la molécule OSE-2101. L'évaluation de la valeur actuelle a été effectuée selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (DCF), dont voici les principales hypothèses utilisées :

- Les flux de trésorerie futurs actualisés sont issus des plans d'activité établis par la direction sur un horizon de 9 ans (sans calcul de la valeur terminale) ;
- Taux d'actualisation à 15% : ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt ;
- Probabilités de réussite utilisées en phase avec les probabilités de réussite généralement observées dans le domaine de l'oncologie ;
- Taux d'imposition à 13,99 %.

Nous avons procédé aux tests de sensibilité suivants, dont aucun ne conduit à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule :

- Taux d'actualisation : analyse de sensibilité réalisée dans un intervalle situé de 14% à 16% avec un impact respectif de moins 37 et 54 millions d'euros ne conduisant pas à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule ;
- Probabilité de réussite : analyse de sensibilité réalisée dans un intervalle de plus ou moins 10% ne conduisant pas à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule ;

Contrat de liquidité et actions propres

Au 31 décembre 2024, le contrat se répartit ainsi :

- Liquidités : 333 K€
- Actions propres : 318 K€

Variation des actions propres :

Nombre d'actions propres	
Détenues au 01/01/2024	64 496
Acquises au cours de l'exercice	327 353
Vendues au cours de l'exercice	349 392
Détenues au 31/12/2024	42 457

Les actions propres font l'objet d'une provision pour dépréciation pour 0,4 K€, soit une reprise de la dépréciation sur l'exercice à hauteur de 13,5 K€ :

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	Prix de revient	Valorisation historique	Cours moyen 12/2024	Valorisation à la clôture	Moins value Latente
Invest Securities	42 457	7,49 €	318 091	7,48 €	317 706	- 386

Capital autorisé, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital :

Date	Nombre de titres	Capital en €	Primes d'émission, de fusion, d'apport en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Total des capitaux propres en €
	Au 31 décembre 2020	3 596 608	132 170 341	2 977 314	17 983 038	0,20	105 107 207
Juin	Augmentation de capital – BSA	10 400	246 300	52 000	18 035 038	0,20	
Juin	Augmentation de capital – actions gratuites	50 000	- 50 000	250 000	18 285 038	0,20	
Juillet	Souscription de BSA		8 500		18 285 038	0,20	
Décembre	Augmentation de capital – actions gratuites	48 473	- 48 473	242 363	18 527 401	0,20	
	Au 31 décembre 2021	3 705 480	132 326 669	544 363	18 527 401	0,20	93 365 590
Novembre	Souscription de BSA		5 500		18 527 401	0,20	
	Au 31 décembre 2022	3 705 480	132 332 169	-	18 527 401	0,20	79 231 655
Mars	Augmentation de capital – actions gratuites	74 740	- 74 740	373 700	18 901 101	0,20	
Mai	Souscription de BSA		300 000		18 901 101	0,20	
Juillet	Augmentation de capital – BSA	28 000	158 654	140 000	19 041 101	0,20	
Septembre	Souscription de BSA		90		19 041 101	0,20	
Septembre	Augmentation de capital – BSPCE	2 000	33 800	10 000	19 051 101	0,20	
Septembre	Augmentation de capital – BSA	520 000	10 578 500	2 600 000	21 651 101	0,20	
	Au 31 décembre 2023	4 330 220	143 328 473	3 123 700	21 651 101	0,20	70 539 013
Janvier	Augmentation de capital – actions gratuites	23 335	- 23 335	116 676	21 767 777	0,20	
Juin	Augmentation de capital – BSPCE	12 000	202 500	60 000	21 827 777	0,20	
Décembre	Augmentation de capital – BSA et BSPCE	22 000	920 500	110 000	21 937 777	0,20	
	Au 31 décembre 2024	4 387 555	144 428 138	286 676	21 937 777	0,20	115 627 842

Bons de souscription d'actions (BSA), BSPCE et actions gratuites

La société a émis les plans de bons de (BSA) et BSPCE suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Période souscription	Souscription lors de l'exercice												Total souscrit au 31/12/2024
				2013 et antérieurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
BSA et BSPCE																
BSA 2012	29/11/2013	1,00 €	29/11/2013 - 28/02/2014	40 000	17 000	23 000										40 000
BSA 1 2014	02/09/2014	0,00 €	02/09/2014 - 30/09/2014	118 649		118 649										118 649
BSA 2 2014	01/10/2014	0,00 €	01/10/2014 - 30/10/2014	33 303		33 303										33 303
BSA 3 2014	27/03/2015	0,00 €	27/03/2015 - 29/04/2016	128 000			100 000	10 000								110 000
BSA 4 2014	27/03/2015	0,00 €	non déterminé	125 000			36 744	88 256								125 000
BSA 5 2014	27/03/2015	0,00 €	01/04/2016 - 01/10/2016	25 000					25 000							25 000
BSA 6 2014	27/03/2015	0,00 €	01/04/2017 - 01/10/2017	10 000												10 000
BSA 7 2014	01/12/2015	0,00 €	01/12/2015 - 30/09/2016	50 000					39 000							39 000
BSA 8 2014	29/11/2015	5,00 €	29/11/2015 - 28/02/2016	23 000						23 000						23 000
BSA 9 2014-2 EFFM/JUNE	01/07/2014	7,00 €	01/07/2014 - 30/06/2019	39 700						39 700						39 700
BSA 2014-1 EFFM/JUNE	26/11/2014	7,00 €	25/11/2014 - 24/11/2014	3 500						3 500						3 500
BSA 2015	27/03/2015	10,80 €	27/03/2015 - 30/05/2015	136 222			136 222									136 222
BSPEC 2015 1	27/03/2015	10,80 €	01/04/2018 - 01/10/2017	15 000												-
BSPEC 2015 1	27/03/2015	10,80 €	01/04/2018 - 30/09/2018	20 000												-
BSPEC 2015 1	27/03/2015	10,80 €	01/04/2018 - 01/10/2019	25 000												25 000
BSPEC 2016	08/09/2016	6,66 €	09/09/2016 - 09/03/2016	12 162			12 162									12 162
BSA 2016	13/12/2016	6,06 €	13/12/2016 - 31/12/2018	25 000												25 000
BSPEC 2017	28/03/2017	6,59 €	28/03/2017 - 28/03/2018	4 098				4 098								4 098
BSA 2017	18/09/2017	4,65 €	18/09/2017 - 17/06/2022	62 000					50 000	12 000						42 000
BSA 2018	13/09/2018	4,17 €	13/09/2018 - 26/06/2023	25 000						25 000						25 000
BSA 2018	13/09/2018	4,17 €	13/09/2018 - 13/09/2023	42 850												42 850
BSPEC 2019	26/09/2019	3,58 €	26/09/2019 - 26/06/2022	60 000						60 000						60 000
BSPEC 2019	26/09/2019	3,58 €	26/09/2019 - 26/06/2023	60 000							70 000					60 000
BSPEC 2020	17/06/2020	6,14 €	17/06/2020 - 17/06/2025	70 000								850 000				850 000
BSA 2021	12/03/2021	A déterminer	01/09/2026 - 01/09/2033	650 000								80 000				650 000
BSA 2021	24/09/2021	1,15 €	24/09/2021 - 24/09/2026	80 000								80 000				80 000
BSPEC 2022	18/07/2022	A déterminer	non déterminé	60 000								60 000				60 000
BSA 2022	23/11/2022	A déterminer	non déterminé	550 000								550 000				550 000
BSA 2023	07/02/2023	A déterminer	non déterminé	3 700 000								2 740 000				2 740 000
BSPEC 2024	19/09/2024	7,56 €	non déterminé	80 000								80 000				80 000
Total BSA et BSPCE				6 393 034	40 620	174 982	272 966	208 618	34 098	37 900	60 500	70 000	930 000	610 000	2 740 000	80 000

La Société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions
AGA 2022-3	06-déc-22	116 676	7,0 €	1 an	Présence et performance
AGA 2023	23-janv-24	11 107	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-1	23-janv-24	161 800	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-2	23-janv-24	217 678	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-3	16-avr-24	29 400	4,62 €	1 an	Présence
AGA 2024-4	19 juin-24	20 600	6,07 €	1 an	Présence
AGA 2024-5	19 juin-24	75 000	6,07 €	1 an	Présence
AGA 2024-6	4 déc-24	8 349	7,42 €	1 an	Présence
AGA 2024-7	4 déc-24	10 000	7,42 €	1 an	Présence
AGA 2024-8	4 déc-24	219 970	7,42 €	1 an	Présence
Au 31 décembre 2024		870 580			

L'attribution des actions gratuites est assortie d'une condition de présence.

Le tableau ci-dessous précise les hypothèses utilisées pour la valorisation des plans de BSA/BSPCE mis en place au titre des exercices précédents :

	BSPCE 2022	BSA 2022	BSPCE 2023
Date AG de mise en place du plan	23/06/2022	13/07/2022	22/06/2023
Nombre d'options autorisées	80 000	60 000	80 000
Prix de souscription	0	0,70 €	0,00 €
Date de souscription	23/06/2022		22/06/2023
Exercabilité des BSA/BSPCE - « Vesting »	Dès souscription	Dès souscription	Dès souscription
Prix d'exercice	6,63 € / action	6,25 € / action	3,57 € / action
Type d'option	Américaine	Américaine	Américaine
Cours spot	6,64 €	6,23 €	3,57 €
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	58,87 %	55,17 %	60,29 %
Taux d'intérêt EUR	1,9422 %	1,5951 %	3,2948 %
Rendement des dividendes	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA / BSPCE	3,42	3,01	1,84
Nombre d'actions souscrites	80 000	60 000	80 000
Prix de souscription	0,00	0,70	0,00
Nombre d'actions exercées			
Nombre d'actions souscrites	23/06/2027	13/07/2027	22/06/2028
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune

Au cours de l'exercice 2024, la société a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 80.000 BSPCE 2024, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 19 juin 2024.

BSPCE 2024	
Date AG de mise en place du plan	19/06/2024
Nombre d'options autorisées	80 000
Prix de souscription	0,00 €
Date de souscription	16/06/2024
Exercabilité des BSA/BSPCE - « Vesting »	Dès souscription
Prix d'exercice	7,56 € / action
Type d'option	Américaine
Maturité	5 ans
Volatilité	65,00 %
Taux d'intérêt EUR	2,62 %
Rendement des dividendes	0%
Juste valeur estimée par BSA / BSPCE	2,35
Nombre d'actions souscrites	80 000
Prix de souscription	0,00 €
Nombre d'actions exercées	
Nombre d'actions souscrites	16/09/2029
Période d'acquisition	aucune

Avances conditionnées :

Les dettes financières au passif du bilan correspondent à :

a) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFIMAB d'un montant total de 5 263 850 €, sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 10 527 700 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 6 198 257 euros à compter du 31 décembre 2024, sauf en cas d'échec du programme.

Au 31 décembre 2024, OSE Immunotherapeutics a perçu 4 473 849 € d'avance remboursable ; aucun remboursement n'a été effectué.

b) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFICLIN d'un montant total de 9 196 943 € (dont 1 090 753 € sous forme de subvention et 8 106 184 € sous forme d'avance), sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 15 328 239 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 9 850 000 euros à compter du 30 juin 2024, sauf en cas d'échec du programme.

Au 31 décembre 2024, OSE Immunotherapeutics a perçu 6 044 000 € d'avance remboursable. Par ailleurs, BPI France a constaté un indu d'un montant de 520 806 € en fin de programme. Cet indu a été intégralement remboursé sur l'exercice 2024.

c) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche COVEPIT 1 d'un montant total de 5 187 918 € (dont 1 556 376 € sous forme de subvention et 3 631 542 € sous forme d'avance), sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 6 484 898 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 3 755 272 euros à compter du 31 décembre 2024, sauf en cas d'échec du programme.

En date du 17 janvier 2023, il a été prononcé un constat d'échec du projet selon les modalités suivantes :

- Remboursement partiel de l'avance récupérable à hauteur de 339 501 € avec une actualisation, à rembourser sur deux ans, à partir de juin 2025 ;
- Abandon de créance d'un montant de 1 923 841 €, comptabilisé en produit exceptionnel.

Au 31 décembre 2024, OSE Immunotherapeutics conserve 356 121 € d'avance remboursable ; les remboursements étant échelonnés sur les années 2025 à 2027.

d) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche I DEMO TEDOPI d'un montant total de 8 426 562 €, sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 24 075 892 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 12 263 561 euros à compter du 31 décembre 2030, sauf en cas d'échec du programme.

Dettes financières :

Les dettes financières au passif du bilan correspondent à la signature, en mai 2020, d'un contrat non dilutif d'un montant de 7 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) mis en place dans le cadre de la pandémie COVID-19, avec un groupe de banques françaises.

De plus, en février 2021, la société a signé avec la BEI un contrat de prêt de 25M€ qui sera disponible en 3 tranches selon des critères définis au contrat. La première tranche de 10M€ non-assortie de condition a été versée début juillet 2021. La seconde tranche de 10M€ a été versée en novembre 2022.

Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 5 % annuel et payé annuellement, sur une maturité de cinq ans (chaque tirage est traité séparément en termes de maturité). Le remboursement de chaque tranche se fera donc à l'issue d'une période de cinq ans après la date de décaissement de ladite tranche.

De plus, la société, pour étendre sa visibilité financière, a pu assurer plusieurs lignes de financement au cours du premier semestre 2023 du fait des incertitudes pesant sur les marchés financiers.

Elle a pu obtenir des prêts pour un montant total de 5,3 millions d'euros (dont 0,6 m€ faisant l'objet d'une condition suspensive au 30 juin 2023, levée en septembre 2023) du fait du soutien collectif de la Région Pays de la Loire, de BPI France et de son pool bancaire, le CIC, le Crédit Mutuel et BNP, permettant de financer ses programmes de R&D. Le prêt BFR BNP n'a pas été utilisé à la date de clôture.

Ces prêts ont un taux d'intérêt variant de 2 à 4 % et un échéancier de remboursement de 3 à 7 ans.

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2024 s'élève à 257 750 € hors taxes pour le cabinet Ernst & Young et 49 750 € hors taxes pour le cabinet RBB Business Advisors au titre du contrôle légal des comptes et 0 € hors taxes au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission du contrôle légal des comptes.

Produits d'exploitation :

A ce jour les produits d'exploitation de la société correspondent essentiellement aux revenus générés par les accords de licence avec les industries pharmaceutiques. Ces contrats incluent diverses composantes tels que :

- Les montants facturables à la signature (upfront), puis des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis ou bien encore d'objectifs commerciaux ou réglementaires (milestones).
- La refacturation forfaitaire de dépenses engagées (tels que les frais de recherches et développement, ou des dépenses de propriété intellectuelle).

Comptablement :

- Lorsque la société a transféré la licence à un industriel pharmaceutique et n'a pas d'engagements de développements futurs :
 - o Les montants facturables au titre de la signature du contrat sont immédiatement enregistrés en produits des redevances.
 - o Les montants facturables à franchissement d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits des redevances à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.
- Lorsque la société n'a pas transféré l'ensemble des droits à un industriel pharmaceutique et est impliquée avec ce dernier dans les développements futurs, les montants facturables à franchissement d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.

Au cours de l'exercice 2024, les revenus d'exploitation se décomposent comme suit :

2024 (en milliers d'euros)	Produits d'exploitation	Factures à établir	Produits constatés d'avance
Contrat AbbVie			
Cession de l'IP	37 156		
Refacturation des frais de développement	6 078		1 897
Contrat BI – OSE172			
Cession de l'IP	25 300		
Refacturation des frais de développement	1 126	38	137
Contrat BI – OSE172			
Cession de l'IP	13 500		
Contrat Veloxis			
Prestations diverses	77		
Autres			
Prestations diverses	59		
Ventes de Flacons Tedopi dans le cadre de l'EAP (*)	240		
TOTAL	83 535	38	2 034

* EAP : Early Access to Medicinal Products (Autorisation d'accès compassionnel)

Les produits d'exploitation sont de 83 535 milliers d'euros et sont composés de :

- 43 233 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec AbbVie. Pour information, un montant de 1 897 milliers d'euros figure en produits constatés d'avance ;
- 26 426 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec Boehringer Ingelheim. Un montant de 38 milliers d'euros figure en FAE et un montant de 137 milliers d'euros figure en produits constatés d'avance ;
- 13 500 milliers d'euros liés à la cession d'un actif dans le cadre du second accord signé avec Boehringer Ingelheim.

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

en millier d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Frais de recherche et développement	33 051	24 193
Frais généraux	6 789	6 147
Honoraires	1 806	1 247
TOTAL	41 646	31 586

Les frais de recherche et développement de l'exercice sont constitués de dépenses engagées pour la création et le développement des différentes molécules de la société OSE Immunotherapeutics.

Crédit d'impôt recherche :

Dans le cadre de son activité de recherche, la société a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche et qui fait l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale pour un montant de 5 302 milliers d'euros comptabilisé à la clôture.

Résultat exceptionnel :

Les produits exceptionnels comprennent notamment la cession de l'actif auprès de Boehringer Ingelheim tel que décrit dans la partie sur les « Produits d'exploitation ».

Autres informations

Comptes consolidés :

En application de l'article L 233-16 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés, en incluant les comptes de ses filiales OPI et OII suivant la méthode l'intégration globale.

Ces comptes sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Une copie des états financiers consolidés peut être obtenue au siège social de la société OSE Immunotherapeutics.

Rémunérations des organes de direction :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Rémunérations versées aux administrateurs :

Le Conseil d'Administration a fixé le montant global des jetons de présence attribués aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de la Société au titre de l'exercice 2024. Les jetons de présence sont accordés suivant l'assiduité des membres.

Autres engagements :

Engagements reçus au titre de contrats de licence et de distribution le cas échéant

Dans le cadre d'accords de licence et de distribution, la société BOEHRINGER INGELHEIM, la société RAFA, la société CKD et la société VELOXIS se sont engagées à verser à la société :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes de développement et d'atteinte de chiffre d'affaires ;
- Des royalties lors de la commercialisation des produits.

Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec SELEXIS

Dans le cadre d'accords de licence commerciale signé avec la société SELEXIS, la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS s'est engagée à verser à la société SELEXIS :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par SELEXIS ;
- Des royalties ou milestones (sur option en fonction du niveau des ventes) lors de la commercialisation des produits.

Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec l'Inserm

Deux contrats d'exploitation ont été établis avec l'INSERM Nantes :

- En octobre 2011 pour le projet MD707, incluant le dépôt d'un brevet en copropriété ;
- En mars 2013 pour le projet FR104 incluant le dépôt d'un brevet en copropriété.

Ces contrats accordent les droits d'exploitations mondiaux sur la licence de brevet pour chacun des projets.

Pour FR104, OSE IMMUNOTHERAPEUTICS a signé avec VELOXIS un contrat de sous-licence, qui prévoit de verser des redevances calculées sur les revenus de sous-licences.

Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

Liste des transactions effectuées avec des parties liées :

Aucune information n'est à fournir car les transactions entre parties liées visées à l'article R123-198 du Code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché ou effectuées avec des sociétés détenues en totalité, directement ou indirectement.

Engagements financiers

Engagements donnés (en euros)	Montant
Engagement de départ en retraite	414 759
Garantie de paiement de loyers au profit du CIC	307 480
Diverses cautions de garantie au profit du CIC	16 221
Diverses cautions de garantie au profit du CM	90 000
TOTAL	414 759

Engagements reçus (en euros)	Montant
Abandon de créances	
État : 90% des emprunt PGE et PGE Résilience ⁽¹⁾	3 335 774
BPI France : 70% des emprunts BFR ⁽²⁾	256 464
TOTAL	3 592 238

- (1) La société bénéficie d'une garantie de la part de l'État à hauteur de 90% du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts PGE et PGE Résilience auprès de la BNP, du Crédit Mutuel (CM) et du CIC. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 3 706 milliers d'euros.
- (2) La société bénéficie d'une garantie de BPI France à hauteur de 70% du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts BFR (Besoins en Fonds de Roulement) auprès du Crédit Mutuel et du CIC. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 366 milliers d'euros.

Fonds commercial

Eléments constitutif du fonds commercial (en euros)	Achetés	Réévalués	Montant des éléments		Montant des dépréciations
			Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce de la société EFFIMUNE (suite fusion du 31/05/2016)			42 733 633	42 733 633	
TOTAL	-	-	42 733 633	42 733 633	-

Liste des filiales

Filiales (en euros)	SA OSE PHARMA INTERNATIONAL	INC OSE IMMUNOTHERAPEUTICS
	4 rue de l'Athénée	185 alewife Brook Parkway STE 210
	1205 GENEVE	02138 CAMBRIDGE
Capital	83 001	1
Quote Part détenue	100 %	100 %
Valeur brute des titres	50 000 000	931
Valeur nette des titres	50 000 000	931
Prêts / Avances	1 319 540	40 063
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-
Capitaux propres	-	-
Dividendes encaissés	-	-
Cautions	-	-

Liste des participations

Néant

État des immobilisations

En euros	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 925 930	2 443	-	42 928 373
Total Immobilisations incorporelles	42 925 930	2 443	-	42 928 373
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	314 906	1 624	-	316 531
Installations techniques, matériels et outillages indus.	1 444 448	51 935	-	1 496 383
Matériel de bureau et informatique, mobilier	222 959	20 849	2 640	241 168
Total Immobilisations corporelles	1 982 313	74 408	2 640	2 054 081
Immobilisations financières				
Autres participations	50 000 931	-	-	50 000 931
Autres titres immobilisés	277 843	2 233 867	2 193 618	318 092
Prêts et autres immobilisations financières	910 287	2 754 672	2 311 158	1 353 801
Total Immobilisations financières	51 189 060	4 988 539	4 504 776	51 672 823
TOTAL	96 097 304	5 065 390	4 507 416	96 655 277

État des amortissements

En euros	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	52 107	30 333	-	82 440
Total Immobilisations incorporelles	52 107	30 333	-	82 440
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	215 875	26 641	-	242 517
Installations techniques, matériels et outillages indus.	1 147 098	128 222	749	1 274 571
Matériel de bureau et informatique, mobilier	155 198	29 145	2 302	182 041
Total Immobilisations corporelles	1 518 171	184 008	3 051	1 699 128
TOTAL	1 570 279	214 341	3 051	1 781 568

État des provisions et dépréciations

En euros	Ouverture	Augmentation	Diminution		Clôture
			utilisées	non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	-	100 000	-	-	100 000
Provisions pour pensions et obligations	428 703	-	13 944	-	414 759
Autres provisions	106 715	548 153	-	-	654 868
Total Provisions	535 418	648 153	13 944	-	1 169 627
Dépréciations					
Immobilisations financières	13 936	-	13 550	-	386
Total Dépréciations	13 936	-	13 550	-	386
TOTAL	549 354	648 153	27 494	-	1 170 130
<i>dont dotation et reprises d'exploitation</i>					
<i>dont dotation et reprises financières</i>					
<i>dont dotation et reprises exceptionnelles</i>					

État des créances

En euros	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 353 801		1 353 801
De l'Actif circulant			
Autres créances clients	4 138 275	4 138 275	
Personnel et comptes rattachés	6 078	6 078	
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	12 143	12 143	
Impôts sur les bénéfices	2 763 501	2 763 501	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 199 946	1 199 946	
Groupe et associés ⁽¹⁾	1 367 042		1 367 042
Débiteurs divers	407 868	407 868	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 333	-	82 440
TOTAL	13 535 997	10 815 154	2 720 843

(1) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

État des dettes

Produits constatés d'avance	2 033 567	2 033 567	Degré d'exigibilité du passif		
En euros	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾					
- à 1 an max. à l'origine					
- à plus d'1 an à l'origine	27 359 777	5 917 909	21 066 868	375 000	
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾⁽²⁾	765 577	765 577			
Fournisseurs et comptes rattachés	7 653 623	7 653 623			
Personnel et comptes rattachés	1 007 216	1 007 216			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	741 839	741 839			
Taxe sur la valeur ajoutée	9 280	9 280			
Autres impôts, taxes et assimilés	251 459	251 459			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 093	64 093			
Groupe et associés ⁽²⁾	36	36			
Produits constatés d'avance	2 033 567	2 033 567			
TOTAL	39 886 467	18 444 599	21 066 868	375 000	
(1) Emprunts souscrit au cours d'exercice	7 923				
(1) Emprunts remboursés au cours d'exercice	4 930 304				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	19				

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

(En euros)	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	50 000 931	
Autres créances	1 367 042	

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En euros)	Montant	Impôts
Accroissements		
TOTAL		
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :		
- Provisions pour primes	857 007	
- Provisions pour engagement retraite	414 759	
Autres		
- Déficit reportable	103 043 194	
TOTAL		104 314 960

Variations des capitaux propres

(En euros)	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant Assemblées annuelle	70 539 013
Distribution	-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	70 539 013
Variation du capital social	57 335
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 099 665
Variation du report à nouveau	- 20 313 686
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	20 313 686
Variations en cours d'exercice	1 157 000
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	71 696 013
Résultat de l'exercice	45 760 686
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant Assemblée annuelle	117 456 699

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Créances clients et comptes rattachés	37 774	557 647
Autres créances	426 822	825 074
Valeurs mobilières de placement	905 255	91 188
TOTAL	1 369 850	1 473 909

Détail des Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Créances clients et comptes rattachés	37 774	557 647
Clients produits non encore facturés	37 774	557 647
Autres créances	426 822	825 074
RRR à obtenir Avoir à recevoir	34 050	160 819
IJSS à recevoir	11 513	28 312
Associés intérêts courus	7 440	7 018
Divers produits à recevoir	373 818	628 925
Valeurs mobilières de placement	905 255	91 188
Intérêts courus	905 255	91 188
TOTAL	1 369 850	1 473 909

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286 985	305 742
Emprunts et dettes financières diverses	760 577	634 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 262 718	2 932 107
Dettes fiscales et sociales	1 599 636	1 347 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 093	5 886
TOTAL	6 974 010	5 225 685

Détail des Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286 985	305 742
Intérêts courus	286 985	305 742
Emprunts et dettes financières diverses	760 577	634 041
Intérêts courus sur avances remboursables	760 577	634 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 262 718	2 932 107
Factures non parvenues	4 262 718	2 932 107
Dettes fiscales et sociales	1 599 636	1 347 910
Dettes sur congés payés	387 944	427 891
Personnes autres charges à payer	614 827	495 257
Charges sociales sur congés à payer	168 898	197 236
Autres charges sociales à payer	242 180	207 265
État charges à payer	185 787	20 261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 093	5 886
Factures non parvenues d'immobilisations	64 093	5 886
TOTAL	6 974 010	5 225 685

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Produits d'exploitation	2 033 567	347 191
TOTAL	2 033 567	347 191
Charges constatées d'avance (En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Charges d'exploitation	2 287 343	2 745 344
TOTAL	2 287 343	2 745 344

Détail du résultat exceptionnel

(En euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 729	3 040 813
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	2 950 813
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	7 729	90 000
Produits exceptionnels sur opération en capital	13 799 917	172 933
Bonis provenant du rachat d'actions propres	299 917	172 933
Autres produits exceptionnels	13 500 000	-
TOTAL	13 807 646	3 213 745
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 230	27 366
Pénalités amendes	1 580	2 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		25 000
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	650	366
Charges exceptionnelles sur opération en capital	92 560	295 639
Valeur comptable des immobilisations cédées	- 411	5 724
Malis provenant du rachat d'actions propres	92 971	289 915
TOTAL	94 791	323 005
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 712 856	2 890 740